

En principe, le Conseil Scientifique tire sa légitimité de son indépendance de la direction de l'INRA, ce pour quoi nous avons constamment combattu. Au cours du dernier mandat 2002-2006, le CSN (Conseil Scientifique National) a pourtant eu des difficultés à trouver sa place avec très peu d'autonomie dans ses orientations. Par ailleurs, les procès verbaux ont disparu de l'intranet INRA depuis avril 2004. Les initiatives prises lors du précédent mandat pour renforcer la lisibilité et la crédibilité du conseil (comme par exemple la feuille d'information affichée dans tout l'INRA) n'ont même pas été reconduites durant les quatre dernières années. Pourtant le CSN est sensé orienter les grands choix stratégiques de l'INRA.

Deux grandes séries de thèmes ont donné lieu à des débats

Ce fut d'abord le **grand mouvement pour la recherche publique de 2003-2004**, déclenché par les baisses des crédits, les 550 suppressions de postes et le mépris du ministre. Ce furent ensuite la **redéfinition des frontières des départements et leur évaluation** pour mettre l'INRA en conformité avec la recherche sur projets de quatre ans, matérialisée en 2005 par la mise en place de l'ANR (Agence Nationale de la recherche).

Le président du CSN de l'INRA fut l'un des initiateurs du mouvement « *Sauvons La Recherche* » (« SLR ») qui appela les Directeurs d'Unité de tous les organismes à démissionner à la suite des scandaleuses coupures budgétaires de 2002-2003. Ce mouvement, émanant au départ essentiellement de cadres privés de leurs ressources par la politique du gouvernement Raffarin, a heureusement été débordé par les jeunes chercheurs (doctorants et post-docs) soutenus par l'ensemble de la population qui ont exigé et gagné ainsi des centaines de postes statutaires. Le CSN, souvent sur notre initiative, a plus ou moins nettement accompagné ce mouvement mais toujours avec un certain retard sur l'actualité du fait de réticences de la direction et de la présidence du conseil à aller au bout de leur engagement pour la recherche publique.

La contribution de l'INRA à l'élaboration de la loi sur la recherche en 2004-2005 a donné lieu à un **débat sur la recherche finalisée**. La réaction de l'organisme à ce qui semblait au départ être une remise en cause de la place de la science par rapport à la technologie a permis de clarifier la question. Au cours de ce débat, nous avons dû aussi nous opposer à la proposition émanant du président et de certains élus qui tendait à institutionnaliser la **précarisation des jeunes chercheurs** par la généralisation d'un statut de post-doc de 2 ou 3 ans, et promouvoir la règle du recrutement majoritaire en CR1. La direction de l'INRA a dû reconnaître le caractère excessif de leur proposition. C'est en revanche sans état d'âme que la reprise par l'INRA de la *Charte du chercheur européen* a été entérinée massivement par le CSN. Cette charte, fortement influencée par les anglo-saxons, représente un recul historique par rapport au statut du chercheur tel que nous le connaissons.

Dès le départ, la mise en place de l'ANR a soulevé de nombreuses critiques au sein du conseil, tant dans sa philosophie que dans l'analyse des premiers appels d'offre. De nombreux projets stratégiques INRA (alimentation, modélisation...) ont vite été recalés par la nouvelle agence gouvernementale, y compris dans les programmes dont la Direction Générale avait « obtenu » la gestion scientifique et/ou administrative. Là encore, la DG a réussi à contrôler l'ordre du jour et le calendrier du CSN pour rendre inefficaces ses protestations formelles. En réalité, la politique de la DG, pourtant partagée à ce sujet, a consisté à faire de l'INRA un des instruments de l'ANR contre les organismes. Dans une des dernières séances, la Présidente Directrice Générale affirmait finalement que le rôle du conseil n'était pas tant de défendre l'INRA que la recherche agronomique. Reste qu'au final, le CSN n'a pris aucune

délibération favorable à la loi ni n'a servi positivement le gouvernement dans sa politique.

Département de Génétique et d'Amélioration des Plantes

L'évaluation de ce département stratégique de l'INRA nous a donné l'occasion de dénoncer une nouvelle fois le sort qui a été fait à cette discipline. Nous avons dénoncé ces procédures d'évaluation qui ne servent à rien si ce n'est mettre en cause l'activité des chercheurs dans leur discipline et à déstabiliser, si besoin est, des départements pour mieux les contrôler. Privé de ses débouchés en amélioration des plantes par l'extinction des recherches sur une trentaine d'espèces, contraint de travailler massivement au brevetage des connaissances, le DGAP a été fortement fragilisé durant cette période. La perspective pour ce département est difficile. Les réflexions sur la biologie intégrative végétale conduites dans le conseil ont conduit à un *statu quo* au niveau des structures mais il est certain que la perspective d'un redéploiement complet du DGAP entre les départements d'agronomie, de biologie végétale et la filiale Agri-Obtentions reste sans doute une option de la direction pour les années à venir.

Secteur Animal

Ce secteur a vu s'imposer nettement la doctrine « *de la fourchette à l'assiette* », en finalisant l'ensemble des recherches par la sécurité sanitaire des aliments, qui paraît finalement répondre davantage au souci de protéger les industries agro-alimentaires bien représentées au conseil que de contribuer à une filière alimentaire orientée vers le développement durable. C'est ainsi, par exemple, que la restructuration du département SA (Santé Animale) - dont les chercheurs en bactériologie ont été redéployés dans le département MICA (Microbiologie et Chaîne Alimentaire) malgré les protestations des équipes concernées - s'est réglée dans l'arbitraire et l'autoritarisme le plus complet.

Développement durable, OGM, ...

Ce fut au cours de ce mandat que l'INRA a intégré la notion de développement durable à sa stratégie. Il reste que, hormis la mise en place d'un programme (récupéré par l'ANR), cette prise en compte ne s'est encore guère matérialisée.

Citons enfin le dossier des OGM sur lequel le conseil a travaillé. En pleine légalisation de cultures d'OGM en France, il n'a guère clarifié le choix que devrait faire l'INRA en la matière. nous avons toutefois réussi à y faire inscrire une de nos anciennes revendications concernant la mise en œuvre de recherches pilotées notamment par les départements SAD (Sciences pour l'Action et le Développement) et SAE2 (Sciences Sociales, Agriculture et Alimentation, Espace et Environnement) sur la stratégie des grands groupes de l'agrobusiness. Reste à savoir ce que deviendront ces recommandations dans la pratique.

Le CSN demeure un lieu privilégié où les représentants du personnel peuvent s'exprimer devant les représentants des ministères de tutelle et la Direction Générale. **La CGT s'y est exprimée sans relâche, sur l'ensemble des dossiers, pour défendre le service public, la nature et les prérogatives des départements, et les droits des agents.**

Renouvellement des élus au CSN (scrutin le 29/09/06) :
Porteurs d'une série de questions et de propositions concrètes sur le mode de production de la science à l'INRA, **les candidats soutenus par la CGT s'engagent** à poursuivre cette tâche. Nous aurons notamment à nous battre contre le projet gouvernemental d'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) qui est un pas de plus dans la déstructuration des organismes de recherche.

Consultez la rubrique de notre site WEB :
<http://www.inra.cgt.fr/actions/conseil-scientifique/index.htm>